COMBLOUX
360° mont blanc france

Certificat médical - Garderie saisonnière "Les Loupiots"

Conformément à l'arrêté du 31 août 2021, créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, aménagement et affichage, le dossier d'inscription pour l'accueil d'un enfant en crèche doit comporter : un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant de l'absence de contre-indication à la collectivité.

Je soussigné, Docteur …….

Certifie avoir examiné ce jour l'enfant …….

Né (e) le / / à ……

Et n'avoir décelé aucune contre-indication à la vie en collectivité.

Il (Elle) est par ailleurs, à jour de ses vaccinations obligatoires jusqu'à …….

A , le

Signature et cachet du médecin